

COUR SUPÉRIEURE

(Action collective)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-000632-121

DATE : 5 janvier 2018

SOUS LA PRÉSIDENTE DE : L'HONORABLE PIERRE-C. GAGNON, J.C.S.

OPTION CONSOMMATEURS

et

PATRICK DUMOULIN

Demandeurs

c.

LG CHEM LTD. ET AL.

Défenderesses

JUGEMENT SUR UNE MODIFICATION DE LA DEMANDE INTRODUCTIVE D'INSTANCE

[1] Il s'agit d'une action collective autorisée par jugement du 7 juin 2017 (rectifiée le 15 juin 2017).

[2] La demande introductive d'instance date du 8 novembre 2017.

[3] Le délai court depuis pour que les parties soumettent à l'approbation du tribunal leur protocole de l'instance.

[4] Entre-temps, le 7 décembre 2017, les demandeurs annoncent une modification à leur demande introductive d'instance. Cette modification doit être autorisée par le tribunal, selon l'article 585 du *Code de procédure civile* (« C.p.c. »).

[5] Chacune des défenderesses déclare¹ ne pas s'opposer à cette modification.

[6] Dans les circonstances, il faut faire prévaloir les principes directeurs de proportionnalité et d'utilisation judicieuse des ressources judiciaires (article 18 C.p.c.). Ainsi, il n'y a pas lieu de tenir une audience publique au sujet de la modification.

[7] Le juge soussigné entend recommander sous peu au juge en chef la désignation d'un nouveau juge gestionnaire en remplacement de la juge Roy.

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

[8] **ACCUEILLE** la demande de modification;

[9] **AUTORISE** la demande introductive d'instance modifiée (pièce R-1);

[10] **DÉCLARE** telle demande modifiée dûment notifiée aux défenderesses et versée au dossier;

[11] **DEMANDE** aux parties de produire le protocole de l'instance dans le délai prescrit;

[12] **SANS FRAIS.**



PIERRE-C. GAGNON, j.c.s.

Me Jérémie Longpré
Me Catherine Coursol
Me Maxime Nasr
BELLEAU LAPOINTE
Avocats des demandeurs

Me Vincent De l'Étoile
LANGLOIS AVOCATS
Avocats des défenderesses Panasonic Corporation,
Panasonic Corporation of North America, Panasonic
Canada Inc., Sanyo Electric Co., et Sanyo North America Corp.

Me Pierre-Luc Cloutier
Me Nick Rodrigo
DAVIES WARD PHILLIPS & VINEBERG
Avocats pour les défenderesses LG Chem Ltd et
LG Chem America Inc.

¹ Courriels versés au dossier.

Me Céline Legendre

Me Pierre-Jérôme Bouchard

McCARTHY TÉTRAULT

Avocats pour les défenderesses Sony Electronics Inc.,
Sony Energy Devices Corporation, Sony of Canada Ltd et
Sony Corporation

Me Pablo Guzman

Me Jennifer Stewart

DLA PIPER (CANADA)

Avocats pour les défenderesses Hitachi Ltd, Hitachi Canada, Ltd,
Hitachi Maxell, Ltd et Maxell Corporation of America

Me Robert J. Torralbo

BLAKE CASSELS & GRAYDON

Avocats des défenderesses Samsung SDI America Inc.
et Samsung SDI Co. Ltd